



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Délais de mise en œuvre des essais cliniques

Question écrite n° 15175

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les délais de mise en œuvre des essais cliniques. En France, 160 jours sont nécessaires pour démarrer un essai clinique, alors qu'il peut être terminé dans un autre pays européen. Aussi, l'industrie pharmaceutique considère que, pour rester compétitif au niveau international, ce délai ne devrait dépasser 120 jours. Il lui demande quelles mesures de simplification peuvent être prévues pour atteindre cet objectif.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15175

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 951

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)